Ressource PLUME : Article, événement, site web...

Version en ligne : https://projet-plume.org/ressource/fourches-forks-dun-logiciel-libre-d%C3%A9finition-propri%C3%A9t%C3%A9-conseils

Fourches (forks) d'un logiciel libre (définition, propriété, conseils...)

- *Site web :* http://aful.org/ressources/fourches-forks
- *Date de publication du document ou de l'événement :* 5 mai 2011
- *Auteur(s) ou organisateur(s) :* Parmi les contributeurs : Laurent Séguin, Marc-Aurèle Darche, Nouha Bouayad, Gilles Polart-Donat, Florent Jouatte, Anne Tramut, Pierre Jarillon, Laurent Godard, Véronique Fritière, Julia Jumeau, François Desbois. Illustrations de Michel Cadiou et de Véronique Fritière.
- *Contact pour plus d'informations :* http://aful.org/association/contact

Ressource Plume

- *Création ou MAJ importante :* 14/02/12
- *Correction mineure :* 10/12/12
- *Auteur de la fiche :* Teresa Gomez-Diaz (LIGM)
- *Fiches logiciel PLUME connexes :* Blender, LibreOffice, OpenOffice.org

Mots clés

Après la définition de fourche (ou embranchement ou *fork* en anglais) : *programme développé à partir des sources d'un autre* (voir aussi la page Wikipédia sur les forks), ce document AFUL classe les différents types de fourches comme suit :

- la continuation d'un logiciel abandonné,
- une évolution d'un programme dans une direction différente,
- une libération d'un programme sous licence propriétaire,
- une propriétarisation d'un logiciel libre,
- une divergence dans la gouvernance du projet.

Chaque point dans ce classement est suivi d'un exemple représentatif. De plus, des exemples de fourches majeures sont analysés : MySQL, OpenOffice.org et Mandriva.

Une fourche "technique" peut entraîner une fourche "de communauté", ce qui peut affaiblir le projet initial, mais aussi attirer des nouveaux collaborateurs.

Ce document contient aussi des exemples de plateformes en ligne de gestion de sources, traite la question du financement et donne des conseils aux utilisateurs.

Mon intérêt porte en particulier sur le point de la **propriétarisation d'un logiciel libre**, ce qui est possible si on a les droits patrimoniaux d'un logiciel ou une licence libre qui le permet, c'est le cas de l'exemple donné sur ce type de fourche : Cedega. Selon la page Wikipédia sur Cedega, il s'agit d'une version propriétaire du logiciel Wine, initialement distribué sous une licence MIT et qui, suite à ce fourchage, a changé sa politique de licence vers une licence LGPL. Dans ce cas, c'est la licence initiale de type BSD ou sans copyleft de Wine qui a permit la propriétarisation.

Similairement, la **libération** d'un code existant est possible si on en a les droits d'explotation. Dans l'exemple donné de Blender, l'achat du code source est une première dans l'histoire du logiciel libre (voir par exemple

http://www.logiciellibre.net/2003/news20031210.php).

Un autre exemple est celui de Open-Sankoré, libération du logiciel Uniboard, c'est l'État français qui a acquis les droits d'Uniboard et l'a rendu Open source et gratuit.

Une autre possibilité pour la propriétarisation ou la libération d'un logiciel est sa réécriture complète, mais cela doit éviter les problèmes de plagiat.

URL source: https://projet-plume.org/ressource/fourches-forks-dun-logiciel-libre-d%C3%A9finition-propri%C3%A9t%C3%A9-conseils